

— Son maître, soyez tranquille quand à celui-là, il ne reviendra plus pour raconter son histoire, à moins que ce ne soit une histoire posthume !

Le docteur ne fit pas attention au trait de finesse de Pluchon, qui lui parut de mauvais goût.

— Faites comme vous voudrez, lui répondit-il brusquement ; ne manquez pas toujours de venir ce soir à dix heures, même un peu avant.

— J'y serai, et bien accompagné !

— Comment saurai-je que vous êtes arrivé ?

— En passant sous la fenêtre, je chanterai :

.. *Montre-moi ton petit poisson.* "

— C'est très-bien.

Le docteur en quittant Pluchon se rendit tout droit chez le juge, où il arriva, comme la pendule sonnait huit heures et demie.

— Vous êtes ponctuel, docteur, lui dit le juge en le voyant entrer.

— Ça toujours été une de mes maximes, ponctualité dans le devoir, répondit le docteur Rivard, en faisant un profond salut au juge.

— Je le sais, mon cher docteur, je le sais ; c'est une maxime que vous pratiquez à la lettre. Entrons dans mon étude ; le temps est un peu frais, malgré la belle et chaude journée que nous avons eue ; j'ai fait préparer un bon feu, et nous nous chaufferons en parlant d'affaires.

Le juge approche deux fauteuils de la grille, dans laquelle est un feu de bois de cyprès jetant une brillante flamme. Après quelques minutes de silence, pendant lesquelles le docteur examina furtivement l'expression de la physionomie joyeuse du juge, ce dernier prit une lettre de son portefeuille et la présentant au docteur Rivard.

— Lisez ceci, mon cher docteur ; j'aurai ensuite quelques questions à vous faire.

Elle était adressée à

« L'honble. Tancrede R. . .

Juge de la Cour des Preuves

Nouvelle-Orléans. »

Le docteur ouvrit la lettre et lut attentivement ce qui suit :

St. Martin, 31 octobre 1836.

Mon cher Tancrede,

« Aussitôt que j'eus reçu ta lettre, je me suis rendue, suivant ton désir, chez le vénérable curé de la paroisse, messire Curato, auquel je la communiquai. Il se rappelle fort bien avoir marié en 1820 le 19 mars, monsieur Alphonse Meunier à une demoiselle Léocadie Mousseau, duquel mariage naquit un enfant, qu'il baptisa, le 21 mai 1823, du nom de *Alphonse Pierre*. Léocadie Mousseau mourut à la Paroisse St. Martin des suites de ses couches. Le petit Alphonse Pierre fut mis en nourrice chez une femme, du nom de Charlotte Paquet. Cette femme était une bonne personne, mais son mari paraît avoir été un fameux ivrogne et un mauvais sujet, du nom d'Edouard Phaneuf. Au bout de quelques mois Phaneuf et sa femme partirent pour Bâton-Rouge, emportant l'enfant avec eux, dont on n'entendit plus parler depuis.

« C'est tout ce que j'ai pu obtenir de renseignements.

GG

« Le petit Jules est bien portant, il ne s'ennuie pas du tout. Maman est un peu mieux, quoiqu'encore bien souffrante de son rhumatisme. Nous nous plaçons tous bien ici. Je pense retourner avec les enfants la semaine prochaine. Adieu, mon cher Tancrede. »

Ta femme affectionnée

ELOÏSE R. . .

Le docteur Rivard après avoir parcouru la lettre, prit une prise de tabac, pour cacher l'émotion que cette lecture lui avait causée, quoiqu'il s'attendit bien, d'après ce que lui avait dit Jérémie, à quelque chose de semblable de la part du Juge. Après s'être mouché, il remit tranquillement la lettre au juge sans lui dire un mot.

— Eh ! bien, docteur, que dites-vous de cela, reprit le juge après avoir un instant examiné l'impression, que la lecture de cette lettre pouvait avoir faite sur sa figure.

— Me foi, je ne comprends pas, monsieur le juge, où vous en voulez venir, répondit le docteur avec la plus parfaite indifférence. Je savais depuis longtemps que monsieur Meunier avait eu un enfant de son mariage avec cette demoiselle Mousseau dont parle cette lettre ; mais la mère mourut en couche et l'enfant est mort depuis longtemps, du moins à ce que j'ai toujours entendu dire à ce pauvre monsieur Meunier.

— Comment, l'enfant mort ! reprit le juge avec vivacité.

— C'est ce que monsieur Meunier a toujours cru, quoiqu'il me semble lui avoir entendu dire qu'il n'avait jamais pu en obtenir de satisfaisante information.

— Ah ! continua le juge, comme si un poids eût été ôté de dessus sa poitrine, M. Meunier n'a jamais eu de preuve satisfaisante de la mort de son enfant ?

— C'est ce qu'il m'a dit, du moins, quoiqu'il fut bien persuadé que son pauvre petit Alphonse n'existât plus.

— Savez-vous ce qui a porté M. Meunier à croire à la mort de son enfant ?

Le docteur Rivard se passa la main sur le front, et demeura quelque temps plongé dans la plus profonde réflexion, comme s'il eût voulu rappeler à sa mémoire d'anciens souvenirs.

— Pardonnez, je suis obligé de recueillir mes souvenirs, la chose m'était tellement échappée de l'esprit.

— Prenez votre temps, docteur.

Et le juge tisonna le feu, dans lequel il jeta quelques éclats de cyprès. A la lueur de la flamme qui reflétait sur la figure du docteur, on eut pu voir une certaine hésitation qu'il surmonta néanmoins bien vite, et, après s'être servi d'une prise de tabac, il reprit :

— En effet, je me rappelle que le petit Alphonse fut mis en nourrice, comme le mentionne votre lettre, chez une excellente femme, l'épouse d'un nommé Phaneuf, qui était absent depuis plus d'un an. Au bout de quelques mois Phaneuf revint demeurer quelque temps avec sa femme à la paroisse St. Martin, d'où il partit avec elle pour Bâton-Rouge, emmenant l'enfant.

— Oui ! c'est bien ce que m'écrit ma femme.

— Après quelques mois de résidence à Bâton-Rouge, la femme de ce Phaneuf mourut ; le petit Alphonse fut confié aux soins d'une veuve, dont le nom m'échappe en ce moment, qui en eut soin pendant un an.